

Présentation et appel à contributions

Améliorer la qualité physique, chimique, biologique et écologique des eaux françaises (superficielles, souterraines) est une nécessité. Mais elle suppose de faire les bons choix en terme de priorité, d'efficacité et d'équilibre dans l'action publique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La France accorde une place excessive à la question de l'hydromorphologie et de la continuité écologique : ce choix singulier se traduit par des retards sur les causes premières de dégradation de qualité de l'eau, par des conflits avec d'autres dimensions ou d'autres usages des rivières (énergie, irrigation, régulation, paysage, patrimoine), par des coûts économiques considérables sans garantie ni mesure de résultats.

Rappel : DCE et lois françaises La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), édictée par l'Union européenne en 2000, a fixé le cadre normatif de la politique de l'eau des Etats-Membres. Son objectif est l'atteinte du bon état chimique et écologique de deux-tiers des masses d'eau d'ici 2015, et de toutes les masses d'eau d'ici 2028. La France a promulgué la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA 2006) et la loi Grenelle 2 de 2010 (Trame verte et bleue), ainsi que divers dispositifs comme le Plan de Gestion de l'Anguille. Ces textes ont accordé une place importante à l'hydromorphologie, c'est-à-dire aux caractéristiques physiques des masses d'eau : pente, substrat, forme du lit mineur et majeur, berge, annexes hydrauliques, etc.

Continuité écologique

Au sein de l'hydromorphologie, l'effort public est principalement consacré à la continuité écologique : assurer le bon transport des sédiments (charge solide) et la circulation amont/aval des poissons, ainsi que la connectivité des milieux. Cette continuité préconise l'effacement ou l'aménagement des « obstacles à l'écoulement » en lit mineur (continuité longitudinale) ou en berge (continuité latérale), essentiellement les seuils et barrages.

Selon le Référentiel des obstacles à l'écoulement, il existe à ce jour plus de 60.000 obstacles sur les rivières françaises. Le nouveau classement des cours d'eau en liste 1 ou liste 2 impose l'aménagement ou l'effacement d'un grand nombre d'entre eux sur une période courte, 2013-2018 (délai de 5 ans prévu par la loi de 2006).

Problèmes observés

La continuité écologique pose d'ores et déjà de nombreux problèmes au regard des choix de gouvernance, des travaux pilotes et des publications disponibles : diffusion incomplète de l'information, défaut de recueil des données préalables sur la pollution, absence de suivi systématique des effets, engagements financiers très importants sans analyse-coûts-avantages préalables, manque de robustesse scientifique sur la



place relative des facteurs de dégradation des rivières, ignorance de plusieurs dimensions importantes des rivières, des étangs et de leurs aménagements hydrauliques (patrimoine, énergie, paysage, etc.).

Plus fondamentalement, les orientations ne résolvent aucunement le problème prioritaire de l'eau : la pollution, qui n'est pas correctement traitée ni même mesurée avec les bons indicateurs.

Observatoire de la continuité écologique

Nous avons décidé de lancer un Observatoire de la Continuité Ecologique et des usages de l'eau.

L'Observatoire a pour vocation de rassembler et de relayer une information pertinente et indépendante sur la continuité écologique, d'analyser les problèmes qu'elle rencontre et de proposer des pistes de réflexion en vue de trouver des solutions conformes à l'intérêt général, soucieuse de la qualité de l'eau que nous consommons, de la nature des sédiments et de l'eau que nous restituons à l'océan.

Appel à contributions

L'Observatoire est une structure ouverte à la réflexion. Il se propose de réunir des analyses, des témoignages, des expériences, des expertises afin de produire des synthèses thématiques qui permettront d'éclairer l'opinion. Nous garantissons l'anonymat de chaque contributeur particulier, professionnel ou association.

Contact : [oce2015\(a\)gmail.com](mailto:oce2015(a)gmail.com)

L'Observatoire : Philippe Benoist (Cedepa), Charles-François Champetier (Hydrauxois)